

**PROCÈS-VERBAL DE LA FORMATION PLÉNIÈRE DE LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE
du 15 novembre 2021**

Le lundi 15 novembre 2021 à 14h s'est tenue dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer, salle 27, à Nice, la réunion de la formation plénière de la CDOA, sous la présidence de M. Pierre BOUTOT, chef de service SEAFEN, représentant M. le Préfet des Alpes-Maritimes.

Ont participé à cette réunion :

M Quentin BAUDOUIIN – représentant la direction départementale des territoires et de la mer

M Dominique CELESCHI – représentant le conseil départemental

M Jean-Philippe FRÈRE et M Jérôme COCHE – représentants de la Chambre d'agriculture

M Christian PASCAL et M Pascal LE LOUS – représentants de la FDSEA

Mme Mireille AUDA, représentant des entreprises agroalimentaires a donné pouvoir à M Christian PASCAL

M Baptiste ROY, représentant de la Confédération Paysanne

Mme Lucie CATELAND, représentante de la Confédération Paysanne a donné pouvoir à M Baptiste ROY

M Frédéric BELLANGER – représentant des propriétaires agricoles a donné pouvoir à Monsieur Pascal LE LOUS

Mme Célia KRZMIC, représentante des jeunes agriculteurs

M Emmanuel DURST, représentant des jeunes agriculteurs a donné pouvoir à Mme Célia KRZMIC

M Claude VINCENTI, représentant de la propriété forestière

Mme Yvonne DELEPINE – représentante des associations agréées pour la protection de l'environnement –

M Thomas BARRALIS, représentant de la SAFER, représenté par Léa RADZIK

M Philippe PETIT JEAN – représentant des associations agréées pour la protection de l'environnement

M Pierre FABRE : personne qualifiée

M Jean-Marc BOUVET, représentant le Directeur départemental des finances publiques a donné pouvoir à M le directeur départemental des territoires et de la mer

Mme Patricia DELAPORTE, représentante la Mutuelle sociale agricole Provence Azur a donné pouvoir à M le directeur départemental des territoires et de la mer

M Emmanuel DELMOTTE, maire de Châteauneuf-Grasse et représentant du lycée agricole

Mme Clémentine ASSMANN, représentante le parc national du Mercantour a donné pouvoir à M le directeur départemental des territoires et de la mer

M Jérôme CHATELET, représentant de la banque populaire méditerranée.

Mme Tiphaine LE BRIS, chambre d'agriculture

Mme Eléonore RAKOTONIRINA et M Philippe LECOMTE DDTM 06.

Pierre BOUTOT, ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1) Approbation des procès-verbaux des réunions du 10 juin et du 5 octobre 2021.

Les 2 procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2) Présentation à la commission de la procédure de Zone Agricole Protégée de Châteauneuf-Grasse

M. Baudouin présente la procédure de zone agricole protégée (ZAP) et le rôle de la commission départementale d'orientation de l'agriculture.

Monsieur Baudouin expose le zonage proposé par la commune en interrogeant sur le choix des limites des 3 zones. Certains points nécessitent des précisions de la part du maire.

M DELMOTTE, maire de Châteauneuf rappelle à l'assemblée que sa commune est soumise à un contexte de fortes pressions urbaines. Afin d'asseoir durablement la vocation des terres agricoles et d'y favoriser des installations agricoles pérennes, la commune s'est engagée dans la délimitation d'une Zone Agricole Protégée. Cette démarche s'intègre également dans une volonté de concrétiser un PAT (projet alimentaire territorial) initié en 2018, donner un signal fort pour la population : offrir une alimentation locale, de qualité accessible à tous. Les différentes zones proposées sont les suivantes :

- Le Vignal : 21,7 ha pouvant installer 4 agriculteurs locaux en maraîchage et vergers HQE.
- Les Ferrages : 7,6 ha avec la remise en valeur des surfaces oléicoles et maraîchères et d'un bâti avicole par 3 des exploitants de la commune.
- La Fouan : 6,8 ha.

Pour différentes parcelles contiguës à la zone, le maire précise que :

- La parcelle AL 0056 dans le secteur les Ferrages est prévue pour l'installation de bassin de rétention, non intégrée dans le périmètre de la ZAP.

- Les 2 parcelles BA 08 et 12 en zone A qui jouxtent le périmètre pour une surface de 28 300 m² n'ont pas été retenues, car ce sont des propriétés privées, en partie très humide, à potentiel agronomique faible.

Pour le secteur du Vignal, une partie a été remblayée avec des gravats divers, ce qui lui a fait perdre son potentiel pour l'agriculture.

M. FABRE s'interroge sur l'opportunité de protéger par la ZAP toutes les surfaces agricoles de la commune.

M DELMOTTE répond que les terres agricoles ont des potentiels agronomiques à des niveaux divers. L'intérêt d'une ZAP est de définir des espaces agricoles qui peuvent être considérés comme porteurs d'enjeux de production et de protection, permettant d'installer des agriculteurs. Par cette démarche, les élus de la commune affirment leur volonté de concrétiser un projet pour le développement de leur territoire en intégrant la présence et le poids de l'activité agricole dans toutes ses dimensions et ses fonctions, tout en souhaitant préserver un cadre de vie agréable et rural à ses habitants. La démarche est progressive.

La création de la ZAP à Châteauneuf recueille un avis favorable à l'unanimité

3) Présentation à la commission sur 3 dossiers d'installation JA et une demande d'avenant DJA

Suite à un retard dans l'envoi des dossiers, les projets ne sont pas encore finalisés pour l'approbation des membres de la CDOA. Pour ne pas pénaliser les futurs installés, il est proposé que les porteurs de projets présentent leurs projets devant la commission à cette session. Une consultation électronique du 26/11 au 6/12 aura lieu pour recueillir l'avis des membres de la CDOA sur leurs installations.

3 Dossiers de DJA :

- **VINCENT Guillaume** à Puget-Théniers:

Projet : Création d'une exploitation en maraîchage, légumes et apiculture, en Agriculture Biologique. Commercialisation en boutique et par paniers.

- 2 530 m² maraîchage diversifié de plein champ (quinzaine de cultures) et en tunnel.

- 18 ruches en élevage avec un objectif de vente d'essaims à partir de N3 (180 essaims à 130€)

L'embauche d'une personne à 25% est prévu en 4e année → 1,25 UTH permanente en N4.

La production d'essaims sur cadre est un choix personnel et aussi manque de bâtiment pour une miellerie. La mise en place de la production d'essaims demande beaucoup de technicité.

- **DEPETRIS Yoann** à Saint Vallier sur Thiez :

Projet : Production de maraîchage diversifié en agriculture biologique, poules pondeuses, et apiculture : objectif de chiffre d'affaires en N4 : 23 600 € – 1 650 m² de cultures en plein champ et 1 440 m² de cultures sous tunnels. Approvisionnement cantine scolaire de Saint Vallier, ventes en commerce bio et sur les marchés.